

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 8^e jour du mois de décembre deux mille vingt deux (2022), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Martin Lavallée, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Était absent M. Jean-Louis Martel

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2022
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en novembre 2022
- 1.5 Fermeture des bureaux pour les vacances de Noël
- 1.6 Ajustements salariaux
- 1.7 Indexation de la rémunération pour 2023
- 1.8 Augmentation de la carte de crédit de la coordonnatrice en loisirs
- 1.9 Achat de portables
- 1.10 Nominations CAPSA, PNRP, SAMBBA

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de novembre 2022
- 2.2 PG Solutions - Offre de services Aurora
- 2.3 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Adoption du budget 2023 du SISEM
- 3.2 Contrats de travail
- 3.3 Achat de boyaux

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Marcel Guimond et Fils Inc.- Demande de paiement #2
- 4.2 Reddition au MTQ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveaux 2022
- 4.3 Reddition au MTQ - Programme d'aide à la voirie locale 2022-2023 Volet 8 Entretien des routes locales
- 4.4 Adoption du règlement #2022-393 concernant les limites de vitesse et le changement de signalisation sur la route du Moulin du Lac Bourré aux Terres publiques

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Mandat à la SPA de la Mauricie

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Demande d'autorisation d'inscription à une formation
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

2022-12-203 La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Caroline Tessier, greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-12-204 Monsieur Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 décembre 2022 tel que proposé, en ajoutant au point varia une demande de formation de la part du conseiller Martin Lavallée et en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.3 Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2022

2022-12-205 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2022 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Lavallée

ET RÉSOLU QUE ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en novembre 2022

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Caroline Tessier, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de novembre 2022.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les membres du conseil en ont pris connaissance.

1.5 Fermeture des bureaux pour les vacances de Noël

2022-12-206 Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU d'informer les citoyens que les bureaux seront fermés durant la période des fêtes du 23 décembre au 2 janvier inclusivement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 Ajustements salariaux

2022-12-207 **CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire certains ajustements salariaux;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements font suite à un exercice comparatif;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements ont fait partie de discussions avec les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Ginette Bourée

ET RÉSOLU

- De hausser le salaire horaire de M. Pascal Pagé de 2.00 \$ et ce, rétroactivement au 1er novembre 2022;
- De hausser le salaire de M. Gilles Morasse au taux horaire d'un surnuméraire établi à 20.00 \$ avec un minimum de 3 heures, et ce, à compter de la présente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 Indexation de la rémunération pour 2023

2022-12-208 **CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'indexation de la rémunération pour 2023;

Il est proposé par M. Martin Lavallée.

ET RÉSOLU

De procéder à l'indexation de la rémunération de la façon suivante:

- Pour les élus municipaux, tel que stipulé dans le règlement #2022-390 sur le traitement des élus, l'indexation sera de 4 % pour 2023;
- Pour les employés municipaux, l'indexation sera de 6 % pour 2023 (en fonction de l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour la région de Québec). Cette indexation ne s'applique toutefois pas aux situations suivantes:
 - taux horaire d'un surnuméraire
 - salaire de M. Gilles Morasse.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 Augmentation de la carte de crédit de la coordonnatrice en loisirs

2022-12-209 **CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de ses fonctions, la coordonnatrice aux loisirs se doit de procéder à de nombreux achats, entre autres, pour le restaurant de l'aréna;

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Mme Manon Frenette, coordonnatrice aux services administratifs, à effectuer auprès de Desjardins les modifications suivantes :

- Hausse de la limite de crédit de la carte au nom de Mme Josée O'Bomsawin, coordonnatrice aux loisirs, de 2 000 \$ à 3 500 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 Achat de portables

2022-12-210 **TENANT COMPTE** de la volonté des membres du conseil de prioriser un conseil sans papier;

TENANT COMPTE QUE certaines des tablettes achetées en 2017 pour les élus et la direction générale sont maintenant désuètes;

TENANT COMPTE des divers besoins des employés municipaux;

Il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU de procéder à l'achat de 7 portables dont 1 pour le maire, 4 pour les élus , 1 pour la direction générale et 1 pour le bureau municipal au coût de 7 582.45 \$, taxes en sus, tel que sur la soumission de Infoteck en date 18 novembre 2022. Il faut ajouter à ce montant une banque de 10 heures de soutien technique au coût de 859.95 \$, taxes en sus.

Il est à noter que cette dépense sera payée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents

1.10 Nominations CAPSA, PNRP, SAMBBA

2022-12-211 **TENANT COMPTE QU'**il y a lieu de procéder à certaines nominations;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

De nommer M. Marcel Picard, maire, et Mme Martine Frenette, conseillère, sur la table de concertation de la CAPSA;

De nommer Mme Martine Frenette, conseillère, sur la table de concertation des secteurs du Parc Naturel régional de Portneuf, Perthuis et leurs périphéries;

Et de nommer M. Martin Lavallée, conseiller, sur la table de concertation de la SAMBBA.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de novembre 2022

2022-12-212 ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de novembre 2022. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 579 780,17 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 novembre 2022.

Pascale Bonin

Directrice générale et greffière-trésorière

2.2 PG Solutions - Offre de services Aurora

2022-12-213 TENANT COMPTE QUE PG Solutions est à moderniser sa solution financière AccèsCité Finances (MegaGest) qui a été mise en marché à la fin des années 1990;

TENANT COMPTE QUE cette modernisation s'échelonnara sur trois ans et que les livrables seront répartis de la façon suivante : « Section Paie - début 2023 », « Section Taxation – début 2024 » et « Section Comptabilité - début 2025 »;

TENANT COMPTE QU'un investissement pour des services professionnels, comprenant des formations de groupes pour tirer pleinement profit de la nouvelle interface et des nouvelles fonctionnalités offertes, est à prévoir;

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de PG Solutions pour implanter la nouvelle solution modernisée « Aurora – Paie » qui remplacera le module « MegaGest – Paie » au coût de 3 750 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Adoption du budget 2023 du SISEM

2022-11-214 CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale du SISEM (Sécurité incendie secteur est de Mékinac);

CONSIDÉRANT la préparation budgétaire pour 2023;

CONSIDÉRANT le transfert de certains postes budgétaires municipaux vers le budget du SISEM;

CONSIDÉRANT la présentation de la proposition budgétaire et l'analyse de celle-ci faites par le comité SISEM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban adopte dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie, le budget annuel prévisionnel total du SISEM pour l'année 2023 soit 398 633 \$. En appliquant la portion de la subvention d'un montant de 85 000\$ et un montant de 12 000 \$ en provenance du surplus 2022, le total à partager pour les quotes-parts est de 301 633 \$, ce qui représente une charge (quote-part) de 105 571 \$ pour la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban en 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 Contrats de travail

2022-12-215 CONSIDÉRANT que les contrats de travail du directeur incendie, du chef de division et de la préventionniste en incendie viennent à terme au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler sous les mêmes conditions ces contrats de travail pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT que la seule modification a trait à l'augmentation de salaire qui sera de 4 % pour 2023, 3 % pour 2024 et 3 % pour 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise, dans le cadre de l'entente SISEM, Madame Manuella Perron, directrice générale par intérim de la Municipalité de Lac-aux-Sables, à procéder aux signatures des contrats de travail du directeur incendie, du chef de division et de la préventionniste en incendie pour les années 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 Achat de boyaux

2022-12-216 Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU de procéder à l'achat des boyaux suivants chez l'Arsenal:

- 5 boyaux Kraken au coût de 270 \$, taxes en sus, chacun;
- 5 boyaux MTFS au coût de 263 \$, taxes en sus, chacun;
- 3 boyaux Megaflo au coût de 549 \$, taxes en sus, chacun;

Cette dépense cadre au budget 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Marcel Guimond et Fils Inc.- Demande de paiement #2

2022-12-217 TENANT COMPTE QUE, dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Siméon, les travaux ont été réalisés à l'automne 2022 ;

TENANT COMPTE QUE Marcel Guimond et Fils Inc. nous a transmis une demande de paiement #2 basée sur le décompte progressif daté du 21 novembre 2022 qui inclut les directives de changement #1, #2, #3 révisée et #4;

TENANT COMPTE de la recommandation de paiement de l'ingénieur au dossier, M. Carl Jutras de la MRC de Mékinac, suite à la réception provisoire des travaux ;

TENANT COMPTE QU'une retenue de 5 % a été appliquée jusqu'à la réception définitive des travaux ;

Il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU

De procéder au paiement d'un montant de 44 844.12 \$, taxes en sus, à Marcel Guimond et Fils Inc. afin de couvrir les dépenses sur la demande de paiement # 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 Reddition au MTQ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveaux 2022

2022-12-218 Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

De réclamer au Ministère des Transports (MTQ) une somme de 3 558 \$ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau sur la route de la Traverse pour l'année 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents

4.3 Reddition au MTQ - Programme d'aide à la voirie locale 2022-2023 Volet 8 Entretien des routes locales

2022-12-219 **ATTENDU** que le Ministère des Transports a versé une compensation de 207 877 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022-2023;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Martin Lavallée

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban informe le ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 Adoption du règlement #2022-393 concernant les limites de vitesse et le changement de signalisation sur la route du Moulin du Lac Bourré aux Terres publiques

2022-12-220 **ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU d'adopter le règlement #2022-393 *concernant les limites de vitesse et le changement de signalisation sur la route du Moulin du Lac Bourré aux Terres publiques*, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Mandat à la SPA de la Mauricie

2022-11-221 **CONSIDÉRANT QUE** la SPA de la Mauricie Inc. est un organisme à but non lucratif qui œuvre, entre autres, sur le territoire de la ville de Trois-Rivières et sur ceux d'autres villes qui requièrent ses services, pour le contrôle, la protection et le bien-être des animaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire requérir les services de la SPA sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a de plus reçu une pétition citoyenne l'incitant à procéder ainsi ;

Il est proposé par M. Martine Frenette

ET RÉSOLU

D'autoriser M. Marcel Picard, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale à signer une entente de service avec la SPA de la Mauricie Inc. La présente entente prend effet le 1er janvier 2023 et demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026 inclusivement. Par la suite, elle se renouvellera automatiquement d'année en année, aux mêmes conditions à moins que l'une des parties ne transmette à l'autre, par courrier recommandé, avant le 31 janvier de l'année précédente, un avis écrit indiquant son intention d'y mettre fin;

Et de verser à la SPA de la Mauricie Inc. la somme annuelle de QUATRE MILLE DOLLARS (4 000 \$), et ce, payable au moyen d'un seul versement annuel, vers le 1er jour de chaque année civile de l'entente, à l'exception de la dernière année de l'entente (2026) qui sera ajustée automatiquement par la SPA de la Mauricie Inc. sur une base de tarification par citoyen et arrondie au millier supérieur, comme celui en vigueur à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Demande d'autorisation d'inscription à une formation

2022-12-222 **CONSIDÉRANT QUE** M. Martin Lavallée, Conseiller #2, a été récemment élu le 14 août 2022 et qu'il manifeste le souhait d'être mieux outillé pour bien remplir son mandat quant à son rôle et ses responsabilités comme élu;

CONSIDÉRANT QU'une formation est offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) en ce qui a trait au Rôle et responsabilités des élus;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU

D'autoriser M. Martin Lavallée à s'inscrire et suivre la formation « Rôle et responsabilités des élus » offerte par la FQM au coût de 225\$, taxes en sus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions

7.4 Levée de l'assemblée

2022-12-223 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 06

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Caroline Tessier
Greffière-trésorière adjointe

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 9 décembre 2022.